

FAQ 2007-25

Date d'émission 11-07-2007

**OBJET** Nouveau statut CAllog – Résultat de la conversion effectuée **fin mai ou fin juin 2007**

**Références**

1. FAQ 2007-16 du 31-05-2007 ;
2. Note de service SSGPI-ID 101370-2007 du 05-07-2007 (non publiée sur internet).

**Chargé de dossier** SSGPI-Contactcenter Tel 02 55 44 316

### 1. CONVERSION NOUVEAU STATUT CAllog, EFFECTUEE **FIN MAI 2007**

Dans le courant du mois de **mai 2007**, la majorité des membres du personnel CAllog a bénéficié d'une insertion horizontale vers les nouvelles échelles de traitement, telles que prévues par l'arrêté royal du 23-03-2007 portant modification de l'arrêté royal du 30-03-2001 portant la position juridique du personnel des services de police (M.B. 2007-03-30).

Le résultat de cette conversion a été mis à disposition fin mai :

- du comptable spécial de la police locale (via 'VERA') ;
- de DSP et DSP/C pour la police fédérale (via mail).

Dans le cycle de traitement de **juin 2007**, le SCDF du SPF Finances a encore effectué un certain nombre de recalculs. Le résultat de ces recalculs :

- est depuis le 06-07-2007 disponible via 'VERA', pour la police locale ;
- a été transmis par mail à DSP et DSP/C pour la police fédérale.

Il s'agit, le cas échéant, des recalculs suivants :

- insertion horizontale, pour les membres du personnel qui n'avaient pas bénéficié de la conversion dans le cycle de traitement de mai ;
- recalcul des bas salaires pour le mois d'avril (et mai 2007 si le membre du personnel est payé anticipativement) – voir FAQ 2007-24 du 04-07-2007 ;
- recalcul de la cotisation patronale 'fonds amiante' – voir FAQ 2007-22 du 26-06-2007 ;
- recalcul du pécule de vacances 2007 – voir FAQ 2007-13 du 22-05-2007 ;
- attribution de certaines allocations (bilinguisme, allocation Bruxelles, ...).

### 2. CONVERSION NOUVEAU STATUT CAllog, EFFECTUEE **FIN JUIN 2007**

Dans le cycle de traitement de juin 2007, la première phase (insertion horizontale) a été effectuée pour les zones de police qui ont transmis au SSGPI les données nécessaires après le 16-04-2007.

Le 06-07-2007, le résultat de ce recalcul a été transmis sous forme d'un fichier au comptable spécial (et au deuxième utilisateur), via 'VERA'.

**Attention** : le SCDF du SPF Finances a procédé, dans le cycle de traitement de juin 2007, à un certain nombre de recalculs. Cela explique pourquoi le fichier ne reprend pas seulement le résultat de l'insertion horizontale mais également le résultat des recalculs suivants :

- recalcul des bas salaires pour le mois d'avril (et mai 2007 si le membre du personnel est payé anticipativement) – voir FAQ 2007-24 du 04-07-2007 ;
- recalcul de la cotisation patronale 'fonds amiante' – voir FAQ 2007-22 du 26-06-2007.

En raison de la conversion effectuée après le 04-05-2007, un recalcul du pécule de vacances 2007 devra encore être effectué dans le prochain cycle de traitement (voir FAQ 2007-13 du 22-05-2007). Le mois prochain, le résultat de ce recalcul sera également mis à disposition via 'VERA'.